



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

cotisations

Question écrite n° 70820

Texte de la question

M. Yves Bur attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'inégalité de traitement qui existe entre les élus des chambres d'agriculture, des chambres des métiers et des caisses de sécurité sociale, d'une part, et les élus des ordres professionnels, d'autre part. En effet, bien que leurs missions d'administration et de contrôle soient similaires, la loi n° 98-546 du 2 juillet 1998 dispense les uns du versement des cotisations sociales sur les indemnités qu'ils perçoivent dans le cadre de leur mandat, alors que les autres y sont assujettis. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures elle compte prendre pour mettre fin à cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Yves Bur](#)

Circonscription : Bas-Rhin (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70820

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 décembre 2001, page 7353